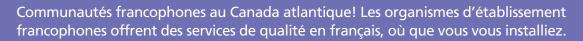
## GUIDE PAR ÉTAPES POUR LES CANDIDATS

## **APPROBATION**

- 1. Vous recevez une offre d'emploi d'un employeur désigné au titre du PICA.
- 2. Vous serez mis en contact avec les services d'établissement pour élaborer un plan d'établissement.
- **3.** Envoyez votre plan d'établissement à votre employeur désigné; une demande d'approbation sera envoyée à la province.
- **4.** Vous recevrez en certificat d'approbation provincial.
- **5.** Vous pourriez recevoir une lettre de recommandation pour l'obtention d'un permis de travail (si un permis de travail est exigé).





## **DEMANDE D'IMMIGRATION**

- 1. Envoyez la demande de résidence permanente (RP), le certificat d'approbation et les autres documents à IRCC.
- 2. IRCC examine et traite votre demande de RP.
- 3. Présentez une demande pour l'obtention d'un permis de travail pendant le traitement de votre demande de RP (au besoin).
- 4. Si votre demande est approuvée, vous pouvez déménager au Canada atlantique et y travailler.
- 5. Obtenez l'aide de votre employeur et d'un fournisseur de services d'établissement, au besoin.



Canadä